QU'ON LE FASSE CORRECTEMENT **POUR DE BON**

Les priorités étudiantes pour renforcer et améliorer la formule de financement des collèges de l'Ontario

cfs fcéé | Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Ontario

350 000

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTES UNIS, AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE, AU CYCLES SUPÉRIEURS ET DANS LES COLLÈGES

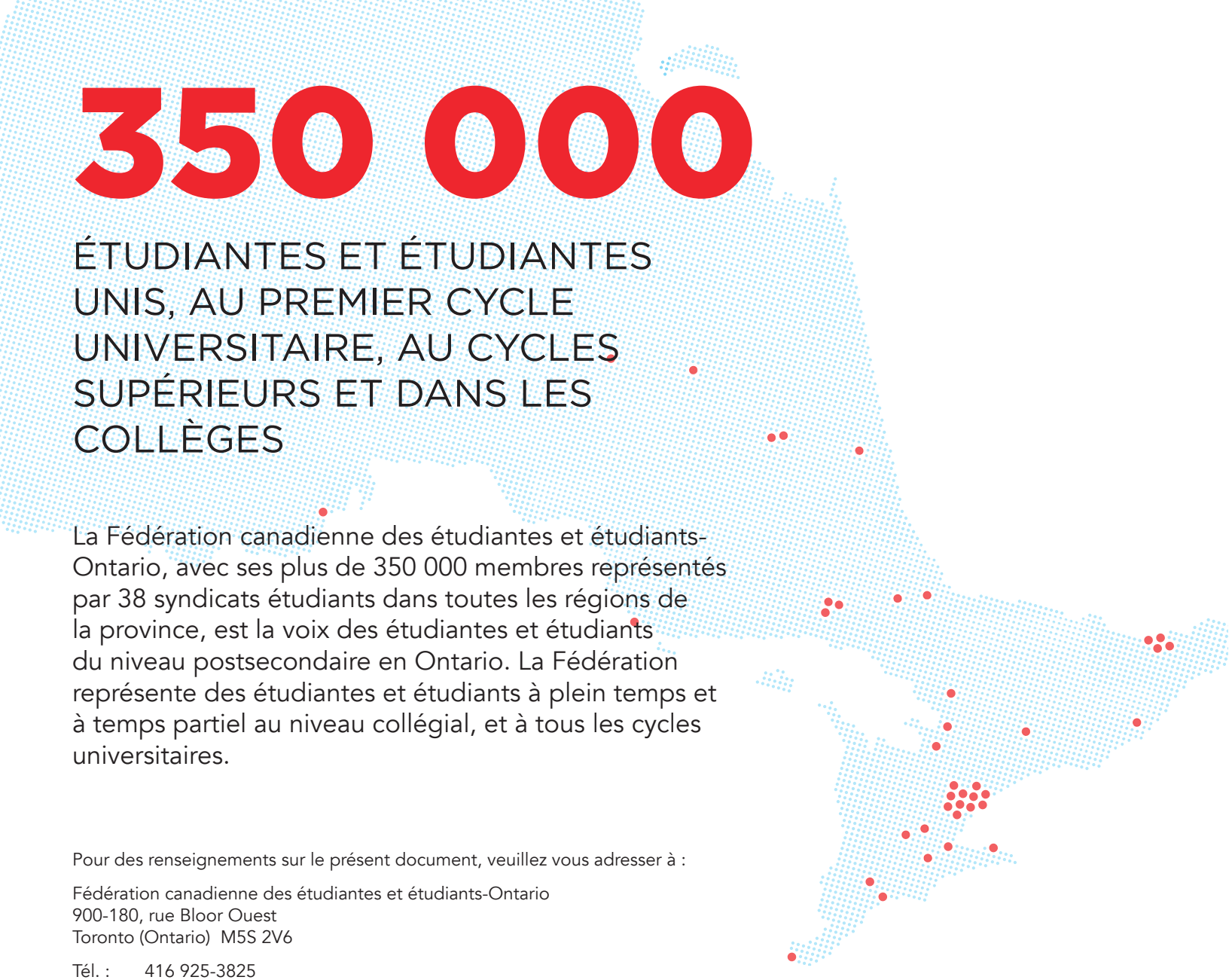

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, avec ses plus de 350 000 membres représentés par 38 syndicats étudiants dans toutes les régions de la province, est la voix des étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire en Ontario. La Fédération représente des étudiantes et étudiants à plein temps et à temps partiel au niveau collégial, et à tous les cycles universitaires.

Pour des renseignements sur le présent document, veuillez vous adresser à :

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
900-180, rue Bloor Ouest
Toronto (Ontario) M5S 2V6

Tél. : 416 925-3825
Téléc. : 416 925-6774

fceeontario.ca

This document is also available in English.

INTRODUCTION

En 2016, le gouvernement de l'Ontario a fait connaître son intention de passer en revue le modèle de financement utilisé pour distribuer des milliards de dollars en deniers publics aux collèges publics de la province. Cet examen s'inscrit dans la foulée d'une longue consultation sur un nouveau modèle de financement universitaire. Il est probable que l'intention de la province soit de déployer la réforme des deux modèles de financement en même temps afin d'assurer une meilleure intégration.

Bien que les systèmes universitaire et collégial de l'Ontario poursuivent des buts très différents et uniques en matière d'éducation postsecondaire, ils font face à des défis similaires à court terme : une baisse du nombre d'inscriptions attribuable à l'évolution démographique, l'érosion du financement public et une attente d'adaptation à l'évolution rapide des circonstances politiques et économiques. L'objectif derrière tout examen d'une formule de financement devrait être de créer de nouveaux modèles qui établissent un équilibre entre le type de financement stable et prévisible dont les collèges ont besoin et une souplesse adéquate pour permettre à chaque établissement de s'adapter aux circonstances changeantes d'une économie mondiale.

Alors que les étudiantes et étudiants sont déconcertés par le fait que la suffisance du financement et les frais de scolarité ne sont pas pris en compte dans le cadre de cet examen, des intervenantes et intervenants du secteur proposent de nombreuses idées pratiques et réfléchies pour améliorer et renforcer l'actuel modèle. Bien que le modèle de financement des collèges ne soit pas aussi labyrinthique que celui utilisé pour financer les universités, il partage néanmoins de nombreuses défaillances et lacunes avec ce dernier, lesquelles devront être corrigées par un nouveau modèle de financement. L'actuel modèle de financement des collèges est fondé principalement sur le nombre d'inscriptions. Par conséquent, le montant du financement est établi principalement en fonction d'un décompte du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits. Bien qu'il demeure le moyen le plus efficace et prévisible de financer les établissements, ce modèle n'a pas suivi le rythme de l'évolution de la nature des collèges et des attentes que les collèges doivent satisfaire. La prestation de services de soutien vitaux aux étudiantes et étudiants est omise des considérations, et l'innovation et l'apprentissage par l'expérience qui sont déjà une réalité dans les collèges de l'Ontario ne sont pas adéquatement soutenus. Un nouveau modèle de financement pourrait donc corriger de nombreuses lacunes une fois pour toutes.

Ce mémoire présente des suggestions formulées par des étudiantes et étudiants dans l'optique de renouveler et d'améliorer le modèle de financement des collèges. Ce serait un modèle pouvant assurer des résultats positifs pour les étudiantes et étudiants, encourager l'innovation, soutenir l'apprentissage par l'expérience et bâtir un système de collèges publics véritablement accessible pour toutes les Ontariennes et tous les Ontariens.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. Une nouvelle formule de financement des collèges doit continuer de reposer en partie sur le nombre d'inscriptions.

2. Une nouvelle formule de financement des collèges doit intégrer un certain mécanisme de stabilisation afin d'aider les collèges faisant face à des baisses marquées de leur nombre d'inscriptions à s'acquitter de leurs obligations financières.

3. La nouvelle formule de financement doit inclure les étudiantes et étudiants étrangers dans le nombre d'inscriptions aux fins du calcul des subventions de fonctionnement de base.

4. La formule de financement des collèges doit éliminer les frais de recouvrement liés aux étudiantes et étudiants étrangers, car ils représentent une mesure injuste.

5 La majorité du financement par enveloppe doit être intégrée dans la subvention d'exploitation générale et désignée aux fins d'assurer la reddition de comptes et la transparence.

6 La subvention accordée aux établissements dans les petites collectivités, les collectivités rurales et les collectivités du Nord devrait continuer d'exister séparément afin de soutenir les collèges en régions plus éloignées dont les circonstances géographiques et démographiques sont uniques.

7 La nouvelle formule de financement des collèges devrait allouer des fonds à l'élaboration de stratégies créatives de recrutement et de rétention d'étudiantes et d'étudiants marginalisés et sous-représentés. Cela pourrait servir de critère quantifiable aux fins d'évaluer la prestation des fonds.

8 Une nouvelle formule de financement des collèges devrait allouer des fonds désignés à des carrefours d'innovation et des initiatives qui font la promotion d'une culture d'innovation dans les collèges.

9 Une nouvelle formule de financement des collèges devrait aussi mieux soutenir les possibilités d'apprentissage par l'entrepreneuriat et l'expérience que proposent déjà certains collèges, en abordant l'entretien différé et en reconnaissant les coûts propres aux programmes collégiaux appliqués.

10 Le financement des collèges devrait être souple et versé de sorte à ce que les collèges puissent servir de carrefours communautaires au lieu d'être forcés de fermeture lorsqu'ils enregistrent peu d'inscriptions.

FRAIS DE SCOLARITÉ ET FINANCEMENT : HORS DE VUE, MAIS NON HORS D'ESPRIT

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario se réjouit de cette occasion de se faire entendre sur la formule de financement des collèges. Nous représentons 350 000 étudiantes et étudiants collégiaux et universitaires (des 1er, 2e et 3e cycles) en Ontario. Nous partageons la conviction que les collèges sont essentiels pour garantir aux Ontariennes et aux Ontariens de tous les milieux socioéconomiques et culturels l'accès à une éducation postsecondaire de qualité, tel qu'énoncé dans l'introduction du document de consultation sur la formule de financement.[1] Cependant, en raison de sa portée étroite, cette consultation est limitée dans sa capacité de donner forme à la conviction susmentionnée. Les frais de scolarité élevés représentent le plus important obstacle à l'éducation postsecondaire en Ontario. En raison de ces frais élevés, nombre d'étudiantes et d'étudiants ont dû s'endetter lourdement. Les étudiantes et étudiants devant avoir recours au Programme canadien de prêts aux étudiants sont endettés de plus de 28 000 $ en moyenne au moment d'obtenir leur diplôme.[2] Des frais de scolarité inabordables représentent un frein pour celles et ceux qui poursuivent des études collégiales, ce qui nuit à l'ensemble de la société. Une formule de financement est un terrain vacant si des mesures n'ont pas été prises en amont pour assurer l'abordabilité et l'accessibilité des collèges pour les étudiantes et étudiants.

1. Document de consultation sur la réforme du modèle de financement des collèges, mai 2016. http://www.tcu.gov.on.ca/epep/audiences/colleges/cff/college_funding_model_consultation_fr.pdf
2. L'impact de l'endettement étudiant, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, page 1. http://cfs-fcee.info/wp-content/uploads/sites/2/2015/03/Report-Impact-of-Student-Debt-2015-Final-FR.pdf

STABILITÉ ET DURABILITÉ

À l'instar des universités, les collèges devraient subir des impacts découlant de l'évolution du portrait démographique de l'Ontario. Au cours de la prochaine décennie, le groupe démographique des 18 à 24 ans subira une forte baisse qui aura une incidence négative sur le nombre d'inscriptions des établissements d'enseignement partout dans la province. Bien que les étudiantes et étudiants collégiaux tendent davantage à être des personnes qui apprennent différemment, pensons aux apprenantes et apprenants adultes ou à temps partiel ou encore à celles et ceux qui transfèrent d'un autre collège ou d'une autre université, ces changements démographiques se solderont néanmoins par des baisses généralisées des inscriptions, lesquelles feront davantage mal aux collèges plus petits et aux collèges nordiques et ruraux.

Ces changements posent des défis de taille qui menacent la capacité des collèges d'offrir des programmes de qualité et d'optimiser les résultats pour les étudiantes et étudiants. À mesure que les taux d'inscription baissent, particulièrement à l'extérieur des grands centres urbains, certains collèges peineront à s'acquitter de leurs obligations financières. Dans les régions nordiques et rurales de la province, ces établissements représentent non seulement les principaux établissements d'enseignement postsecondaire desservant des régions de centaines de kilomètres carrés, mais aussi des partenaires et employeurs communautaires de choix. En s'appuyant sur ces réalités, il incombe au gouvernement et aux établissements d'enseignement de travailler en collaboration à la recherche de solutions créatives pour assurer un financement durable et stable même en cas de baisse du nombre d'inscriptions. Différents mécanismes pourraient être utilisés à cette fin : renégociation de corridors de financement plus flexibles pour chaque collège ou autorisation accordée aux établissements d'enseignement de conserver les fonds alloués à leur corridor en cas de baisse du nombre d'inscriptions. Cependant, les collèges seraient alors tenus d'investir ces fonds directement dans l'amélioration de l'expérience étudiante.

De plus, aucune refonte de la formule de financement ne devrait se solder par l'abandon du financement accordé en fonction des inscriptions. Bien que certaines personnes puissent débattre que le modèle continuerait d'encourager la croissance d'un secteur où le nombre d'inscriptions serait en baisse, le programme de croissance s'est révélé davantage le résultat d'une politique publique plutôt que de la conception inhérente de la formule de financement. Le financement accordé en fonction des inscriptions demeure le modèle de financement le plus prévisible et le plus stable pour les collèges de la province. Il doit donc continuer de faire partie du fondement de la formule peu importe la refonte.

RECOMMANDATION

Une nouvelle formule de financement des collèges doit continuer de reposer en partie sur le nombre d'inscriptions. De plus, la formule doit intégrer une certaine forme de mécanisme de stabilisation pour venir en aide aux collèges dont le nombre d'inscriptions est en forte baisse et qui peinent à s'acquitter de leurs obligations financières. Ce mécanisme pourrait viser la renégociation d'objectifs d'inscription ou de corridors ou encore l'injection de nouveaux fonds pour améliorer l'expérience étudiante.

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

À mesure que le monde devient de plus en plus interconnecté et que le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers fréquentant les collèges de l'Ontario augmente, il est essentiel d'inclure les étudiantes et étudiants étrangers dans la formule de financement des collèges de l'Ontario. En 2015-2016, plus de 33 000 étudiantes et étudiants étrangers fréquentaient un collège en Ontario.[3] Ces étudiantes et étudiants ont injecté près de trois milliards de dollars dans l'économie de la province sous la forme de frais de scolarité, de frais de subsistance et de dépenses de consommation.[4] De plus, ils contribuent au système ontarien d'impôt sur le revenu.

À présent, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers ne sont pas réglementés en Ontario et les étudiantes et étudiants étrangers ne sont pas inclus dans le nombre officiel d'inscriptions déclaré au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionelle. Cela est injuste à l'égard du nombre grandissant d'étudiantes et d'étudiants étrangers qui fréquentent les collèges ontariens.

En Ontario, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers ont été déréglementés en 1994. Depuis, cela pose problème puisqu'il est difficile pour les étudiantes et étudiants étrangers de planifier leurs finances étant donné que les frais de scolarité peuvent varier radicalement d'année en année. De plus, les étudiantes et étudiants étrangers ne sont pas inclus dans les données d'inscription officielles et ne sont donc pas compris dans le calcul de la subvention d'exploitation de chaque collège.

Par conséquent, des coûts sont transférés aux étudiantes et étudiants étrangers qui doivent payer des frais de scolarité considérablement plus élevés, et ce, même s'ils n'ont pas droit aux mêmes services que les étudiantes et étudiants canadiens.

Les étudiantes et étudiants étrangers paient des frais de scolarité beaucoup plus élevés que ceux exigés de leurs homologues canadiens. Par exemple, les étudiantes et étudiants étrangers du Collège Algonquin paient tous les frais habituels majorés d'une prime de 9 550 $ par année.[5] Le problème que posent des frais de scolarité déréglementés et trop élevés a été exacerbé depuis l'introduction, en 2012, de frais de recouvrement liés aux étudiantes et étudiants étrangers. Ainsi, les établissements d'enseignement voient leur financement réduit d'au moins 750 $ par étudiant étranger (à l'exception des étudiantes et étudiants au doctorat).[6] Il en résulte que les étudiantes et étudiants étrangers sont perçus comme des vaches à lait. Au Collège Sheridan, les étudiantes et étudiants étrangers paient 54 pour cent des frais de scolarité perçus par l'établissement, alors qu'ils ne représentent que 21 pour cent de la population étudiante.[7]

La décharge de coûts sur les étudiantes et étudiants étrangers est justifiée par une hypothèse non fondée, à savoir que l'ensemble des étudiantes et étudiants étrangers sont issus de familles aisées ayant les moyens financiers de payer des dizaines de milliers de dollars en frais de scolarité.

3. Colleges Ontario. Building on a 50-Year Legacy of Excellence. Rep. Toronto: Colleges Ontario, 2015. Web.
4. Gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada, 2012. http://www.international.gc.ca/education/report-rapport/economic-impact-economique/index.aspx?lang=fra
5. International Student Fees – 2014/2015, Collège Algonquin. http://www.algonquincollege.com/ro/pay/tuition-and-expenses/20142015-tuition-fees-and-expenses/international-student-fees-20142015/
6. « International funding cut for HE sector in Ontario » dans The PIE News, juin 2012. http://thepienews.com/news/international-funding-cut-for-he-sector-in-ontario/
7. 2015/2016 Sheridan College Operating and Capital Budget. https://www.sheridancollege.ca/~/media/Files/Sheridan College/About/Administration and Governance/Corporate Reporting/Sheridan 2015 2016 final budget report for board 2 150109 with appendix.pdf

RECOMMANDATION

Nous demandons que les étudiantes et étudiants étrangers soient inclus dans la formule de financement. En incluant les étudiantes et étudiants étrangers dans les données d'inscription officielles, la nouvelle formule de financement pourra efficacement réduire les frais de scolarité différentiels et la part que reçoit chaque établissement pourra être calculée avec précision. Aussi, le gouvernement devrait réglementer les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers afin que ces derniers puissent planifier leur avenir. Enfin, la formule de financement des collèges doit éliminer les frais de recouvrement liés aux étudiantes et étudiants étrangers, car ils représentent une mesure injuste.

SOUTIEN DES SERVICES ÉTUDIANTS

En plus d'un financement accordé en fonction des inscriptions, les collèges sont admissibles à recevoir d'autres fonds accordés par divers programmes et au terme de diverses évaluations. Pensons notamment au financement accordé en fonction du rendement et aux subventions à des fins particulières. Les subventions à des fins particulières – ou enveloppes budgétaires – représentent environ 13 pour cent du financement global du secteur. Les fonds sont répartis entre 40 subventions distinctes qui viennent en aide notamment aux petits collèges et aux collèges nordiques et ruraux ainsi qu'aux étudiantes et étudiants autochtones, handicapés et francophones. Ces subventions financent également des services offerts à ces populations.

L'argent des subventions à des fins particulières doit soutenir des établissements dont les circonstances géographiques sont uniques (ex. : collèges nordiques) et faciliter la prestation de services visant à améliorer l'accès, la rétention et la réussite des étudiantes et étudiants (ex. : services de santé mentale, services aux étudiantes et étudiants autochtones, etc.). Bien que les subventions à des fins particulières aient aidé des collèges à se concentrer sur le recrutement et la rétention d'étudiantes et d'étudiants issus de milieux sous-représentés et à fournir des services de soutien de grande qualité, elles ont aussi créé un environnement dans lequel les collèges se livrent à une concurrence entre eux pour s'accaparer de rares fonds destinés à la prestation de services et de programmes essentiels. Étant donné que les enveloppes budgétaires ne sont pas automatiquement versées aux collèges dans la subvention de fonctionnement de base, chaque établissement doit déposer une proposition au ministère pour demander une part de l'enveloppe de financement limitée.

Malgré l'utilité de l'actuel modèle à une certaine époque, aujourd'hui, ce modèle a des conséquences imprévues. La première est que des collèges tendent à demander leur part de fonds simplement parce qu'il s'agit de la seule source de nouvel argent à leur disposition. Comme tel, il n'y a rien de mal à revendiquer de nouveaux services ou des services améliorés pour les étudiantes et étudiants, mais de telles revendications créent un environnement où certaines propositions de projets ne sont pas nécessairement bien articulées ou ne répondent pas nécessairement à de réels besoins étudiants. Au contraire, ces propositions sont motivées par le simple désir de mettre la main sur des fonds additionnels pour mieux financer les services étudiants.

Une considération secondaire est que la population étudiante a radicalement changé et que l'inclusion de services qui viennent traditionnellement en aide à des étudiantes et étudiants sous-représentés ne devrait pas être perçue comme l'inclusion de projets « spéciaux », mais plutôt comme une exigence fondamentale des campus collégiaux. Tous les établissements collégiaux devraient pouvoir offrir des services de soutien adéquats et stables aux étudiantes et étudiants autochtones, handicapés et étrangers. De plus, le besoin d'aborder de façon efficace et soutenue la santé mentale dans les campus fait valoir l'importance d'un financement continu, stable et prévisible des services de santé mentale dans les campus. Un financement sporadique ne suffit tout simplement pas. Dans le cadre d'une étude menée en 2011 auprès d'étudiantes et étudiants collégiaux ayant eu recours à des services de conseils ou des services aux personnes handicapées, plus de 60 pour cent ont indiqué avoir reçu un diagnostic officiel d'un ou de plusieurs problèmes de santé mentale.[8] Les autres étudiantes et étudiants ayant eu recours à de tels services sans avoir reçu un diagnostic officiel présentaient néanmoins des symptômes de problèmes de santé mentale liés à la dépression, à l'anxiété ou à un autre trouble de l'humeur. De toute évidence, ces services essentiels doivent être mieux soutenus, car la santé mentale est de plus en plus reconnue comme un obstacle majeur à la réussite scolaire. Ce n'est qu'en éliminant la stigmatisation des problèmes de santé mentale que nous inciterons un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants à consulter en vue d'obtenir les services dont ils ont besoin.

Une approche plus sensible et globale au financement par enveloppe consisterait à inclure de telles enveloppes directement dans la subvention d'exploitation générale et à allouer des fonds particuliers à des services et programmes de soutien particuliers destinés aux étudiantes et étudiants. Ainsi, la reddition de comptes et la transparence seraient assurées. Bien que le présent examen ne porte pas sur la suffisance du financement, le gouvernement doit sérieusement évaluer l'incidence du coût lié à la prestation de services étudiants particuliers sur l'expérience étudiante dans son ensemble. Avoir accès sur le campus à des services de santé mentale est aujourd'hui largement reconnu dans le secteur comme une exigence de premier ordre pour favoriser le mieux-être et le succès des étudiantes et étudiants. Pourtant, les collèges et les universités n'ont jamais été conçus dans l'optique d'offrir et de financer de tels programmes essentiels et auront donc besoin d'un coup de pouce financier du gouvernement pour en faire une réalité.

De plus, la nouvelle Subvention ontarienne d'études bénéficiera particulièrement aux étudiantes et étudiants collégiaux et cette nouvelle subvention a le potentiel d'avoir une incidence positive sur le nombre d'inscriptions au sein de populations traditionnellement sous-représentées qui nécessiteront des services uniques, accessibles et adaptés pour favoriser la rétention, la diplômation et la réussite post-études de ces étudiantes et étudiants sous-représentés.

RECOMMANDATION

La majorité du financement par enveloppe – particulièrement du financement alloué aux services de soutien et aux programmes d'accès offerts aux étudiantes et étudiants – devrait être intégrée dans la subvention d'exploitation générale et désignée à des fins précises pour assurer la reddition de comptes ainsi que la transparence. La subvention accordée aux établissements dans les petites collectivités, les collectivités rurales et les collectivités du Nord devrait continuer d'exister séparément afin de soutenir les collèges en régions plus éloignées dont les circonstances géographiques et démographiques sont uniques.

8. Holmes, A., R. Silvestri et M. Kostakos. 2011. The Impact of Mental Health Problems in the Community College Student Population. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (Toronto).

INSCRIPTION ET RÉUSSITE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS MARGINALISÉS

Les collèges jouent un rôle important en veillant à ce que des étudiantes et étudiants provenant de tous les milieux socioéconomiques aient accès à une éducation postsecondaire de qualité qui les aidera à trouver un bon emploi et à mener une carrière enrichissante. Cependant, les données d'inscription de Statistique Canada révèlent une inégalité socioéconomique qui perdure dans les collèges. Moins de 75 pour cent des étudiantes et étudiants inscrits se classent dans le premier ou deuxième quartile de revenu. Une majorité d'étudiantes et d'étudiants qui fréquentent un collège ne se classent pas dans les quartiles de revenu inférieurs. Cela soulève une fois de plus la question de l'accessibilité de l'enseignement collégial.

La hausse des frais de scolarité crée un obstacle financier de plus en plus important pour les étudiantes et étudiants les plus vulnérables, dont les étudiantes et étudiants handicapés, autochtones et racialisés entre autres. Des études démontrent que, en 2014-2015, seulement 15 pour cent des étudiantes et étudiants fréquentant un collège en Ontario ont déclaré un handicap physique ou intellectuel, un problème de santé mentale ou un trouble d'apprentissage. Les étudiantes et étudiants caucasiens/blancs représentaient 64 pour cent des étudiants inscrits, tandis que chaque groupe d'étudiantes et d'étudiants racialisés représentait moins de 8 pour cent respectivement du total des inscriptions.[9] Bien entendu, ces catégories ne s'excluent pas mutuellement. La race, le handicap et d'autres formes de marginalisation recoupent le statut socioéconomique. Par conséquent, l'absence de diversité dans les établissements collégiaux devient de plus en plus manifeste. La priorité devrait donc être accordée aux étudiantes et étudiants marginalisés dans les processus d'inscription des collèges.

Aux États-Unis, l'initiative « Access to Success » (A2S) est un projet de collaboration entre établissements d'enseignement supérieur qui a pour but de réduire les écarts entre les populations à faible revenu et les populations sous-représentées.[10] Pour ce faire, ces établissements ont déployé des initiatives axées sur une sensibilisation ciblée et des partenariats locaux. Des programmes de recrutement ciblé sont mis en œuvre en partenariat avec des écoles secondaires communautaires, et des écoles sont aussi au travail pour veiller à ce que les étudiantes et étudiants respectent les exigences d'admission et soient prêts à entreprendre leurs études collégiales.

En plus de l'inscription d'étudiantes et d'étudiants marginalisés, une attention doit être portée à la réussite de ces étudiantes et étudiants. L'accent ne peut plus être mis simplement sur la question d'accessibilité, et la réussite scolaire ne doit plus être reléguée aux oubliettes.[11] Il y a lieu de recueillir plus de données sur la rétention et la réussite des étudiantes et étudiants marginalisés au niveau collégial afin d'assurer le succès de ces étudiantes et étudiants sous-représentés. Un autre volet de l'initiative A2S comprend des rapports de reddition de comptes ainsi que la collecte de données pour veiller à aborder efficacement le problème des écarts en termes d'accessibilité. À l'Université du Wisconsin, des mesures d'accessibilité présentent des données claires sur le statut d'étudiantes et d'étudiants issus de milieux à faible revenu et racialisés.[12]

Les collèges devraient offrir une chance égale aux étudiantes et étudiants marginalisés d'obtenir une éducation de qualité.[13] Le modèle de financement de Pennsylvania State comprend l'objectif de combler les écarts en termes d'accessibilité par la mise en place de structures de financement en fonction du rendement.[14] Nous ne recommandons pas le financement accordé en fonction du rendement comme piste de solution, mais il s'agit néanmoins d'une démonstration de l'utilisation de fonds pour rendre les collèges plus accessibles. La formule de financement devrait prioriser l'accessibilité et la réussite des étudiantes et étudiants sous-représentés au niveau collégial afin de leur permettre d'envisager un avenir plus prometteur. C'est ainsi que nous pourrons nous assurer que les écarts en termes d'accessibilité qui affligent cette génération sont corrigés une fois pour toutes.

RECOMMANDATION

La nouvelle formule de financement des collèges devrait allouer des fonds à l'élaboration de stratégies créatives de recrutement et de rétention d'étudiantes et d'étudiants marginalisés et sous-représentés. Cela pourrait servir de critère quantifiable aux fins d'évaluer la prestation des fonds.

9. Student and Graduate Profile: Environmental Scan 2015. http://www.collegesontario.org/research/2015_Environmental_Scan/CO_EnvScan_15_Student&GradProfiles_WEB.pdf
10. Charting a Necessary Path DECEMBER 2009 ACCESS TO SUCCESS The Baseline Report of Public Higher Education Systems in the Access to Success Initiative. http://edtrust.org/wp-content/uploads/2013/10/A2S_BaselineReport_0.pdf
11. The Patterns of Persistence in Post-Secondary Education Among College Students in Ontario: New Evidence from Longitudinal Data. http://www.collegesontario.org/research/student_retention_presentations/report_patterns_of_persistence_ontario.pdf
12. University of Wisconsin. Access https://www.wisconsin.edu/accountability/access/
13. Canada's Most Important Economic Investment: Increasing Access to College Education and Training. http://www.collegesontario.org/policy-positions/position-papers/CO_CANADA'S_MOST_IMPORTANT_ECONOMIC_INVESTMENT.pdf
14. ANSWERING THE CALL: Institutions and States Lead the Way Toward Better Measures of Postsecondary Performance. http://postsecondary.gatesfoundation.org/wp-content/uploads/2016/02/AnsweringtheCall.pdf

SOUTIEN DE L'INNOVATION DANS LES COLLÈGES ONTARIENS

L'innovation continue de représenter un cadre populaire dont font la promotion des organisations, des entreprises et des établissements pour stimuler la croissance. Selon des études, l'adoption d'un écosystème axé sur l'innovation offre un potentiel de croissance de l'économie canadienne.[15] De plus, il est possible d'inculquer une culture d'innovation dans divers secteurs aux fins d'élaborer des stratégies et de travailler sur des enjeux sociaux et politiques. En Ontario, les collèges ont pour responsabilité d'offrir des programmes de recherche appliquée et des programmes de formation technique qui répondent aux besoins d'une population étudiante très diversifiée ayant divers ensembles de compétences et divers intérêts. L'innovation en milieu collégial est utile pour faire le pont entre les intérêts étudiants et le bien commun ainsi que la viabilité d'un collège. C'est pourquoi des initiatives et carrefours d'innovation devraient être prioritaires dans la formule de financement des collèges.

Un carrefour d'innovation est un espace qui permet aux étudiantes et étudiants d'élaborer des projets et de les mettre en œuvre. Les carrefours d'innovation favorisent la collaboration interdisciplinaire à des fins d'invention et de résolution de problèmes. L'espace en question n'est pas nécessairement physique; il peut s'agir d'un espace virtuel. De plus en plus de collèges commencent à être sensibles à la valeur de tels carrefours pour leur campus. C'est par l'interaction et la collaboration que naissent de grandes idées bénéfiques pour les collèges et les communautés. Le Collège George Brown propose à ses étudiantes et étudiants un carrefour d'innovation sociale où ils peuvent aborder des questions de justice sociale.[16] Ce carrefour d'innovation sociale a lancé des campagnes sur la santé mentale, des projets artistiques et diverses autres initiatives. Il a contribué à créer un fort sentiment d'entreprenariat social qui se déversera dans le marché du travail une fois que les étudiantes et étudiants ont terminé leurs études. C'est en ligne avec notre croyance que les collèges devraient être financés par des deniers publics dans l'intérêt public.

Prenez l'exemple de la consultation sur la réforme du modèle de financement des collèges, tenue aux fins de solliciter des pistes d'amélioration de l'actuel modèle de financement. Les étudiantes et étudiants sont des parties prenantes clés dans cette discussion et ont la capacité créative de suggérer des façons de maximiser la distribution des fonds aux collèges. Autrement dit, une culture d'innovation permettrait de veiller stratégiquement à la viabilité des collèges.

Il est important de souligner qu'un obstacle considérable au développement d'une culture d'innovation est son adoption par les corps professoraux afin de promouvoir et d'encourager de telles initiatives. Cela devient compliqué à la lumière des actuelles politiques en matière de droits de propriété intellectuelle qui s'appliquent aux professeures et professeurs collégiaux en Ontario. À l'heure actuelle, toute propriété intellectuelle créée par un membre d'un corps professoral est considérée, sur le plan légal, comme la propriété du collège qui l'emploie.[17] Cela dissuade les professeures et professeurs à encourager leurs étudiantes et étudiants à innover ou à mener des travaux de recherche. Cette situation n'a peut-être pas une incidence directe sur la formule de financement, mais il s'agit néanmoins d'une considération importante pour faire de l'innovation une priorité des collèges.

Dans *Le plan stratégique de Collèges Ontario 2015-2018*, l'innovation est une priorité essentielle.[18] Les collèges devraient proposer des espaces et des programmes axés sur le développement des capacités innovantes et entrepreneuriales de leurs étudiantes et étudiants. Un investissement en innovation collégiale représente un investissement dans le climat social, politique et économique de la collectivité tout entière.

RECOMMANDATIONS

Une nouvelle formule de financement des collèges devrait allouer des fonds désignés à des carrefours d'innovation et des initiatives qui font la promotion d'une culture d'innovation dans les collèges.

Une nouvelle formule de financement des collèges devrait aussi mieux soutenir les possibilités d'apprentissage par l'entrepreneuriat et l'expérience que proposent déjà certains collèges, en abordant l'entretien différé et en reconnaissant les coûts propres aux programmes collégiaux appliqués.

---

15. Canada's Real Innovation Gap: Leverage Points & Opportunities for Change in the Canadian Innovation System. http://static1.squarespace.com/static/5701a68fd210b8e9fd07f347/t/57236773f8baf385ff536839/1461938089677/Systems+Final+Paper+with+appendices+COMPLETE.pdf
16. https://socialinnovationhub.wordpress.com/
17. Report on Education in Ontario Colleges. http://ocufa.on.ca/assets/2014-04_CAAT-A-Report_Education_FULL.pdf
18. Stimuler la prospérité : Le plan stratégique de Collèges Ontario 2015-2018. http://www.collegesontario.org/policy-positions/position-papers/FUELLING_PROSPERITY_CO-strategic-plan-FR.pdf

COLLÈGES COMME CARREFOURS COMMUNAUTAIRES

Les collèges peuvent jouer le rôle de carrefours communautaires aux fins d'assurer la viabilité financière en l'absence d'un nombre minimal d'inscriptions. Selon Collèges Ontario, les inscriptions partout dans la province ont baissé de près de 1 pour cent.[19] Statistique Canada prédit que plusieurs collèges n'atteindront pas leurs cibles d'inscription en raison de la transition démographique . Cette situation sera particulièrement lourde de conséquences pour les collèges nordiques qui représentent souvent les seuls établissements d'enseignement desservant de grands territoires géographiques. Par exemple, les collèges Confederation et Northern sont les seuls collèges à des centaines de kilomètres à la ronde. De plus, les collèges situées en régions plus isolées sont de grands employeurs au sein de leurs collectivités respectives. Par exemple, le collège Sault est le cinquième employeur en importance à Sault Ste. Marie.[20] Lorsqu'un collège ferme ses portes, les installations sont perdues et c'est toute la collectivité qui en subit les conséquences.

Là où les inscriptions sont en baisse, les collèges peuvent servir de carrefours communautaires prestataires de services publics. Ils demeurent ainsi viables. Pour assurer la pérennité des collèges publics, ces derniers devraient être financés et offrir des programmes de mise à niveau des compétences et de formation professionnelle qui répondent aux besoins de leur région. Aussi, les collèges publics peuvent prodiguer des services de santé et d'autres services sociaux. Selon le gouvernement de l'Ontario, l'accessibilité des services de santé est un enjeu important dans les collectivités rurales, nordiques et isolées.[21] De plus, les services de santé mentale et les mesures de soutien dans les collectivités rurales et nordiques de l'Ontario sont moins accessibles que dans les centres urbains. Nombre de collectivités perdent leur accès à des services essentiels, et les collèges pourraient efficacement jouer le rôle de centres de santé communautaire afin d'atténuer les pertes de services.

En tant que carrefours communautaires, les collèges peuvent être adaptés pour répondre aux besoins de leur collectivité et donc refléter les besoins et la diversité de leur collectivité. Selon une étude rendue publique par le Groupe consultatif du cadre pour les carrefours communautaires de la première ministre, les exemples sont nombreux où un carrefour communautaire produit un rendement social sur les investissements et permet à la province de prodiguer des services efficacement.[22] Cela comprend l'amélioration des possibilités d'apprentissage et de l'accessibilité des services à l'échelle locale. À Edmonton, les écoles de confession catholique offrent des services, des possibilités d'apprentissage scolaire et des possibilités de réseautage communautaire.[23]

19. « Boreal, Cambrian Colleges hold enrolment compared to low provincial average », CBC News, septembre 2014. http://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/boreal-cambrian-colleges-hold-enrolment-compared-to-low-provincial-average-1.2756639
20. Top Employers. Sault Ste. Marie Economic Development Corporation. https://www.sault-canada.com/en/investlocateexpand/topemployers.asp
21. Rural and Northern Health Care Report, Executive Summary (page 2). Gouvernement de l'Ontario. http://www.health.gov.on.ca/en/public/programs/ruralnorthern/docs/exec_summary_rural_northern_EN.pdf
22. Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action. https://www.ontario.ca/fr/page/les-carrefours-communautaires-en-ontario-un-cadre-strategique-et-plan-daction#section-1
23. Schools as Community Hubs. Edmonton Catholic Schools. https://www.ecsd.net/Programs/Overview/OneWorld/Pages/Schools-as-Community-Hubs.aspx

RECOMMANDATION

Le financement des collèges devrait être souple et versé de sorte à ce que les collèges puissent servir de carrefours communautaires au lieu d'être forcés de fermeture lorsqu'ils enregistrent peu d'inscriptions.

CONCLUSION

Les collèges publics de l'Ontario sont d'extraordinaires établissements qui proposent des programmes appliqués de grande qualité à un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants chaque année. De l'innovation à l'apprentissage de l'entreprenariat, des programmes de recyclage professionnel aux programmes d'apprenti, de la participation communautaire à la représentation scolaire d'étudiantes et d'étudiants sous-représentés, les collèges forment une partie intégrale du réseau d'éducation postsecondaire de l'Ontario et de la croissance économique future de la province. La refonte de la formule de financement offre une occasion unique de renforcer les modèles en place tout en y apportant des améliorations stratégiques là où les modèles existants ne tiennent pas compte de l'évolution de la nature de l'éducation collégiale. Les étudiantes et étudiants ont proposé des idées réfléchies, raisonnables et pratiques dans ce mémoire et dans le cadre des consultations, des idées qui permettraient à l'Ontario de rehausser la qualité de l'éducation collégiale sans compromettre les valeurs et les principes qui sont au cœur de notre secteur et qui nous sont chers : l'abordabilité, la qualité, l'accessibilité et l'équité. Moyennant de la patience, de la collaboration et de la créativité, nous espérons sincèrement qu'une nouvelle formule de financement des collèges permette d'améliorer l'éducation collégiale à l'échelle de la province, de soutenir le cheminement scolaire de l'ensemble des étudiantes et étudiants et d'ouvrir de nouvelles voies et de nouvelles possibilités pour celles et ceux qui ne peuvent poursuivre des études collégiales en raison d'obstacles systémiques. Le moment est venu d'apporter un changement positif et global. Le moment est venu en Ontario d'apporter les changements qui s'imposent une fois pour toutes.

cfs fcéé | Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario

cfson

@cfson

FCÉÉ Ontario

fceeontario.ca